



SECRETARIAT GENERAL
SECRETARIAT IEN-A

Dossier suivi par
Alexandra FAURE
Téléphone
04 90 27 76 07
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
Ce.ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 19 juin 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN chargés de
circonscription

**Objet : Présentation de l'Accompagnement en Sciences et Technologie à l'école
primaire (ASTEP)**

Annexe : fiche d'inscription ASTEP Campagne 2014-2015

L'accès à la culture scientifique et technologique est l'un des objectifs fixés par le socle commun de connaissances et de compétences. La pratique de la démarche d'investigation, la maîtrise progressive et la mobilisation de connaissances dans divers domaines scientifiques sont nécessaires dès les premières années de la scolarité obligatoire.

L'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP) est une des actions conduites au niveau national avec le concours de l'Académie des sciences.

Depuis janvier 2011, dans le cadre de l'ASTEP, les classes du département de Vaucluse peuvent bénéficier d'un accompagnement scientifique et technologique donné par des scientifiques, des chercheurs ou des étudiants de l'Université d'Avignon et Pays de Vaucluse. Ce partenariat vise à permettre aux élèves de s'approprier les connaissances scientifiques par une démarche d'investigation en les construisant eux-mêmes.

Si l'accompagnement en sciences et technologie a pour enjeu de stimuler la curiosité, l'esprit critique et l'autonomie des élèves et de créer des vocations dès le plus jeune âge, il se distingue des autres formes d'interventions en associant les élèves, l'enseignant et le scientifique dans une logique d'enrichissement mutuel et de partage de compétences.

Les modalités du travail attendu, les rôles de chacun ainsi que le travail réalisé par les enseignants depuis quatre ans est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.astep84.ac-aix-marseille.fr>

En cette nouvelle année scolaire, l'ASTEP est ouvert à toutes les classes de Vaucluse, tous cycles confondus et fait l'objet d'une inscription en ligne à l'adresse suivante :

<http://tice84.ac-aix-marseille.fr/sciences84>



2/2

Tout professeur inscrit au dispositif ASTEP bénéficie d'une aide spécifique pour l'enseignement des sciences (trois journées de formation sont prévues au Plan Départemental de Formation).

En contrepartie, cela suppose de la part de chacun un certain engagement : utilisation obligatoire de son adresse de messagerie électronique académique, élaboration et mise à disposition de documents (fiches de préparation de séquences, bilan d'activité), respect d'un calendrier, participation aux trois journées de formation annuelles.

L'inscription sera soumise à l'avis de l'Inspecteur de circonscription. Une commission présidée par l'inspecteur en charge de la mission science sélectionnera les candidatures retenues. L'inscription à l'action ASTEP est une première étape et ne valide en rien la participation à l'action. La clôture des inscriptions est fixée au 17 octobre 2014.



Dominique BECK



académie d'aix-marseille

Inscription en ligne à un projet Sciences et Technologie

Nom :
Prénom :
Adresse mel officielle :

Classe :
Etablissement :
Commune :

IEN circonscription de
Mel IEN :

Type de projet :

Grande ligne du projet :

Motivation (saisie facultative) :

Avis de l'IEN :	Avis de la commission Sciences :
Date :	Date :

DVRH – 19/06/2014

Appel à candidature sur postes à profil :

- Enseignant en établissement médico-social
- Enseignant spécialisé classe relais au collège Jean Brunet à Avignon
- Enseignant sur un poste de conseiller pédagogique EPS d'Apt
- Enseignant à un poste de Conseiller pédagogique généraliste - circonscription de Pertuis

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)

Hélène MALAPTIAS (04.90.27.76.22)

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

Un appel à candidature est lancé pour les postes ci-dessus :

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- Adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 par poste sollicité.
- Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis à la DVRH **pour le mardi 24 juin 2014 à 8 heures** délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.
- La demande sera envoyée à la DVRH par mél à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

L'avis de l'IEN sera sollicité par la DVRH ultérieurement.

Une convocation sera adressée au candidat via I-Prof.

Les fiches de poste seront consultables sur le site Internet de la DSDEN 84 : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr> , rubrique « concours et carrière ».

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse
Éducation
nationale

Division de la valorisation
des ressources humaines

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

Chantal Courtin
Hélènes Malaptias
Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

**(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche et une lettre de motivation par
poste sollicité)**

A _____, le _____
(signature)

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser à la DSDEN de Vaucluse **pour le mardi 24 juin 2014 à 8 heures**, délai de rigueur, **par mél** à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

L'avis de l'IEN sera sollicité par la DVRH ultérieurement.



FICHE DE POSTE

DVRH

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE

POSTE	Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF, Poste affecté à la circonscription de Pertuis
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN, placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, il exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN. Il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants (PE stagiaires, titulaires et des contractuels)
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les professeurs d'école débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines, ➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription, ➤ Conçoit et conduit des actions de formation continue et initiales (animations pédagogiques , stages, interventions ponctuelles...), ➤ Aide à l'élaboration et à l'accompagnement des projets d'école ou de classe ➤ Participe aux groupes de chantier départementaux ➤ Assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IEN ➤ Peut représenter l'IEN à sa demande lors de réunions institutionnelles sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire ➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, maîtrise des outils d'évaluation, ➤ Dispose d'aptitude à l'écoute et à la communication orale et écrite, de prendre les distances nécessaires, ainsi qu'à l'analyse et à la synthèse, ➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences, ➤ Maitrise l'outil informatique : traitement de texte, tableur, messagerie électronique, pour un usage autonome et efficace ➤ Contribue par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage
SPECIFICITE	La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, des qualités de discrétion et de disponibilité, un sens du contact et des responsabilités
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif
Candidature	Courriel : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

<p>DVRH</p> <p>POSTE</p>	<p>Poste basé à la circonscription d'Apt</p>
<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<p>Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants</p>
<p>FONCTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines, ➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription, ➤ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue, ➤ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école. ➤ Aide et conseille les enseignants de la circonscription dans le cadre de l'enseignement de l'EPS
<p>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option EPS, , ou s'engager à acquérir le CAFIPEMF EPS ➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, ➤ Aptitude à l'analyse et à la synthèse, ➤ Maîtrise parfaite de la didactique de l'EPS, ➤ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles, souhaitable, ➤ Sens de la communication et du travail en équipe, ➤ Etre capable d'écouter, de communiquer, de prendre les distances nécessaires. ➤ Conseille l'IEN de la circonscription dans le domaine de l'enseignement de l'EPS à l'école et tout particulièrement pour les aspects concernant la sécurité et l'agrément des intervenants extérieurs. ➤ Maîtrise la réglementation concernant les sorties scolaires et la question de sécurité.
<p>SPECIFICITE</p>	<p>Disponibilité importante</p>
<p>SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<p>Nomination à titre définitif</p>

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

Public accueilli :

La classe relais est destinée à accueillir un groupe de 6 à 12 élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et se trouvant en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation.

Objectifs :

Dans le cadre de la circulaire n° 2006-129 du 21 08 2006 :

Le dispositif propose un accueil spécifique temporaire de ces jeunes, afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. Son organisation vise un double objectif de resocialisation et de rescolarisation. Il doit essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Missions et tâches :

- Assurer les enseignements auprès d'élèves en voie de rupture avec le système scolaire (absentéisme, démotivation pour les apprentissages, comportement perturbateur, passivité et repli),
- Elaborer un projet pédagogique qui réponde à des objectifs de scolarisation et de socialisation.
- Faire connaître ce projet et promouvoir l'action de la classe relais auprès des collègues du bassin,
- Accompagner les équipes des établissements concernés dans la prise en charge de ce type d'élèves et assurer la liaison avec le collège d'origine de chacun des élèves admis dans le dispositif,
- Évaluer les acquis et rédiger les bilans pour rendre compte des actions engagées,
- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation,
- Favoriser le dialogue avec les parents,
- Construire le partenariat avec les associations, éducateurs, entreprises...,
- Animer les réunions d'équipe pluridisciplinaire,

Formation – expérience professionnelle :

Un professeur des écoles, de préférence titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F ou ayant une expérience d'enseignement auprès d'élèves en difficulté, relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé.

Organisation du service :

L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Il assure les heures d'enseignement et la coordination de la classe relais avec l'équipe.

Il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique de la classe-relais, sous la direction du chef d'établissement et en concertation avec les partenaires (équipe pédagogique de l'EPLE, PJJ, intervenants sociaux)

Compétences :

L'enseignant :

- possède des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- met en œuvre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves déficients auditif ;
- connaît le développement psychologique, cognitif et social de l'adolescent ;
- identifie les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- motivation pour la prise en charge d'un public en difficulté ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.



FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL

Un poste est à pourvoir au Centre Educatif Fermé de Montfavet implanté 367 chemin de la Croix Joannis à Montfavet. Cet établissement de placement relève de la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Alpes-Vaucluse, service déconcentré du Ministère de la Justice, dont le siège administratif se situe à Avignon. Il est habilité pour accueillir 12 jeunes de 15 à 18 ans confiés au centre dans un cadre pénal pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés (C.E.F.) définis comme des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis de mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

La note de service 2005-048 du 4 avril 2005 parue au Bulletin Officiel n°15 du 15 avril 2005 précise l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé. Elle rappelle l'obligation d'instruction pour les jeunes de moins de 16 ans et la nécessité d'offrir un accès à une qualification professionnelle aux jeunes de plus de 16 ans qui en seraient dépourvus. Les jeunes doivent donc être mis en situation d'acquérir le socle commun de compétences permettant un développement personnel et une poursuite de formation, l'objectif étant de réintégrer un établissement scolaire pour les jeunes soumis à l'obligation scolaire et de s'engager dans une formation générale ou professionnelle pour les autres.

Missions de l'enseignant

L'enseignant travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe composée de 27 personnels (directeur, chef de service, éducateurs, psychologue, infirmier, professeurs techniques...)

Ses missions sont les suivantes :

- Il assure un enseignement à l'adolescent placé dans le centre.
- Il organise son enseignement en référence aux attentes du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il ajuste sa pratique pédagogique aux bilans effectués lors de l'arrivée des adolescents au centre. A partir de cet état des lieux, il recherchera la valorisation des compétences et des potentiels de chacun.
- Il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans et la passation du certificat de formation générale pour les plus de 16 ans.
- Il participe aux réunions de synthèse et contribue à l'élaboration d'un projet individualisé adapté pour chaque mineur confié.

L'attention des candidats est attirée sur le profil très spécifique des adolescents accueillis nécessitant une posture professionnelle adaptée pour favoriser la création d'une relation éducative, condition préalable à la transmission de savoirs.

L'effectif de la classe peut varier selon les besoins éducatifs des adolescents. Au plan pédagogique et organisationnel, la composition de petits groupes (3 ou 4 élèves) sera privilégiée. Chaque élève scolarisé a un projet et un suivi individuels, sur les volets éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Profil

Enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté, le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation. Le candidat doit savoir gérer les conflits et répondre aux situations génératrices de violence.

Il doit être apte à travailler en modules, à individualiser les parcours et à mettre en place des dispositifs pédagogiques sur de courtes durées prenant en compte les arrivées et les sorties régulières d'élèves du centre.

Il doit être apte à travailler en équipe pluridisciplinaire et à engager des partenariats avec des structures extérieures au centre.

Il doit en outre posséder des qualités de rigueur et d'organisation.

Il doit faire preuve de capacités d'adaptation et de disponibilité.

Contraintes du poste

L'enseignant effectue un service de 21 heures hebdomadaires (dont 18 heures d'enseignement) sur 36 semaines par an. Le centre éducatif fermé accueillant les jeunes de manière continue toute l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines, dans la limite de 756 heures annuelles. Les horaires journaliers sont établis en concertation avec le directeur du centre en prenant en compte les contraintes spécifiques à ce type d'établissement.

L'enseignant est placé sous la responsabilité administrative du directeur du centre et sous la responsabilité pédagogique de l'IEN-ASH. Il est soumis à un strict devoir de réserve et de confidentialité.

Qualification requise

L'enseignant mis à la disposition du centre est titulaire du **CAPASH** ou du **CAPSAIS option F** ou du CAEI DI, HS, TCC. En l'absence de ces titres, il devra justifier d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles.

Modalités de candidature et de recrutement

Ce poste étant un « poste à profil », les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature par mail à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr, **au plus tard pour le mardi 24 juin 2014 à 8 heures**. L'avis de l'IEN sera sollicité ultérieurement par la DVRH.

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission composée de :

- l'inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des handicapés.
- un enseignant du Centre Pénitentiaire du Pontet
- le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant
- la directrice du centre éducatif fermé de Montfavet

La nomination est prononcée à titre provisoire la première année, l'enseignant restant titulaire du poste précédent qu'il peut réintégrer à l'issue de l'année. A l'issue de la première année, l'affectation en centre éducatif fermé peut être confirmée par l'inspecteur d'académie.

Pour obtenir des précisions sur le centre éducatif fermé de Montfavet, il est possible de contacter sa directrice, Madame Amélie DONNETTE au 04.90.32.27.90

Avignon, le 16 juin 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
Les enseignants du premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale
chargés de circonscription

Division
Des examens et concours
Pôle Académique du
DNB

Dossier suivi par
E. DEMOGUE
Téléphone
04 90 27 76 52
Fax
04 90 27 76 47
Mél.
edwina.demogue
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Candidatures au CAFIPEMF – session 2015

Références : Décret N° 85-88 du 22 janvier 1985 instituant un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) modifié par le décret N° 91-38 du 14 janvier 1991 ; Arrêté du 29 octobre 2001 portant organisation du CAFIPEMF, modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 ; Circulaire N° 2002 – 125 du 5 juin 2002 (B.O.E.N. N° 24 du 13 juin 2002)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le registre des inscriptions au CAFIPEMF sera ouvert :

Du mardi 17 juin au mardi 9 septembre 2014
à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

I / Conditions d'inscription :

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires et justifier d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent accomplis en qualité d'instituteur titulaire, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles titulaire.

II / Demande d'inscription :

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription pour le CAFIPEMF généraliste ou le CAFIPEMF spécialisé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse, bureau 114, en faire la demande par écrit à la division des examens et concours (edwina.demogue@ac-aix-marseille.fr) ou télécharger le dossier sur le site de la DSDEN de Vaucluse.

III / Pièces à fournir par les candidats :

- le dossier d'inscription :

- ⇒ tout dossier expédié par voie postale devra l'être *avant le mardi 9 septembre 2014* ;
- ⇒ les candidats veilleront à le remplir avec le plus grand soin et indiqueront notamment l'adresse de l'école où se déroulera l'épreuve d'admissibilité.

- le sujet de mémoire doit être joint obligatoirement au dossier d'inscription :

- ⇒ devront être présentés sur feuille annexée son thème (indication du sujet) et sa problématique (description en 3 à 5 lignes maximum) ;
- ⇒ le sujet doit être dactylographié ;
- ⇒ le nom et le prénom du candidat ne doivent pas apparaître sur cette feuille.

IV / Rappels :

Les candidats qui conservent le bénéfice de l'admissibilité doivent, s'ils le souhaitent se présenter aux épreuves d'admission de la présente session, déposer un dossier de candidature dans les mêmes conditions.

Le choix des disciplines pour les différentes épreuves se fait sous la seule responsabilité du candidat. Le choix d'une option n'est pas obligatoire. Seuls les candidats ayant indiqué une option au moment de l'inscription seront autorisés à passer un CAFIPEMF spécialisé. Il ne sera pas possible de modifier ces choix après inscription.

L'inscription à l'examen du CAFIPEMF et à la formation sont deux démarches indépendantes. L'inscription à la formation doit faire l'objet d'une demande individuelle particulière. En outre, il est envisageable de s'inscrire à la formation l'année qui précède l'inscription à l'examen ou lors de la même session.




Dominique BECK